



Paris le 10 février 2019

Saphia GUERESCHI
Secrétaire Générale SNICS-FSU

Monsieur le Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur, au titre du SNICS-FSU – syndicat majoritaire des infirmier.e.s de l'Education nationale, d'attirer votre attention sur les travaux parlementaires en cours sur la loi « Pour une Ecole de la confiance », et plus spécifiquement la politique éducative de santé du ministère de l'Education nationale.

Deux médecins députés, Marie Tamarelle-Verhaege (LREM) et Cyrille Isaac-Sibille (MoDem), ont publié vendredi une tribune dans le [Huffington Post](#) pour « tenter de revaloriser le rôle des médecins scolaires, qui manquent de moyens ». C'est l'objectif de l'amendement qu'ils portent à la loi "Pour une école de la confiance" qui sera examinée à l'Assemblée nationale à partir de mardi.

L'ambition de cette députée serait de créer un « vrai service médical complet pour les enfants, à partir de trois ans, avec infirmières scolaires, médecins et psychologues » avec une co-gestion Santé-Education nationale des lignes budgétaires existantes.

Alors que le 22 janvier 2019, à l'initiative du SNICS FSU, plus de 800 infirmier.e.s de l'Education nationale sont venu.e.s de toute la France à Paris pour faire part au Ministre de l'Education de leurs inquiétudes et de leur indignation quant à l'actuel manque d'ambition de la politique Éducative de santé à l'École, une telle annonce est une insulte faite à la profession. Lors de l'audience qui nous a été accordée, notre ministère nous a affirmé sa volonté de garder les personnels infirmiers au sein du ministère de l'Education nationale.

La tribune de Mme Tamarelle-Verhaege nous laisse craindre l'inverse et ce d'autant plus que de sérieux doutes planent déjà sur l'impartialité du rapport « coordination renforcée santé-accueil-éducation 0-6ans » qui sera rendu en mars, tout semble écrit d'avance et seule la parole des médecins est entendue.

Et pourtant, les infirmier.e.s de l'Education nationale défendent avec force et conviction le concept de Santé à l'École de la maternelle à l'université. Parce que la santé des élèves est un des déterminants d'une possible réussite scolaire, elles- ils exigent l'application des textes de 2015 et le maintien d'une politique Educative sociale et de santé, sous la gouvernance et la responsabilité pleine et entière du Ministre de l'Education nationale, au service de la réussite scolaire.

SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER.E.S CONSEILLER.E.S DE SANTE

46 avenue d'Ivry 75013 PARIS - 01 42 22 44 52 – snics@wanadoo.fr

Placé.e.s au cœur des établissements, au plus près des besoins des élèves et des étudiant.e.s, les infirmier.e.s de l'Education nationale contribuent à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. En ce sens, l'infirmier.e de l'Education nationale fait partie intégrante de l'équipe pédagogique et éducative sous la hiérarchie administrative des chefs d'établissement. C'est un maillon indispensable de notre système éducatif.

Le modèle défendu par ces députés n'est ni plus ni moins celui de « *santé scolaire* » qui a prévalu au ministère de la Santé de la fin de la 2^{ème} guerre mondiale jusqu'au milieu des années 80.

Nous tenons à vous rappeler que ce service de santé scolaire avait été jugé « *inefficace, obsolète et inadapté à l'évolution des besoins des élèves* » par la représentation nationale. A la suite d'une redoutable évaluation, ce service avait été dissout.

La santé des élèves ne se limite pas à des examens de santé. La Loi de refondation de l'Ecole a ouvert d'autres possibles, tels que l'amélioration de l'accueil et du suivi des élèves de la maternelle à l'université, ce à quoi les infirmier.e.s participent au quotidien par leur présence dans les établissements scolaires.

Attachés à faire reconnaître la spécificité de la profession au sein d'une équipe éducative et pédagogique, au service des élèves, et non au service des médecins, nous refusons de voir ressurgir ces équipes de « doublons » qui concentrent les moyens en personnel sur une tranche d'âge au détriment de tous les autres élèves. Ce serait un véritable gâchis dans le contexte budgétaire restrictif que nous connaissons.

C'est pourquoi, Monsieur le Premier Ministre, nous nous tournons aujourd'hui vers vous, pour faire entendre notre voix, reconnaître notre place et notre expertise et faire cesser un lobbying médical délétère pour la santé des élèves et étudiant.e.s.

Un tel amendement et les modifications graves de conséquences qu'il engendrerait ne doivent pas passer sauf à vouloir sacrifier la réussite scolaire des élèves.

Puisque notre Ministre ne nous reçoit pas et refuse d'entendre les arguments de notre profession, nous nous demandons, Monsieur le Premier Ministre, de bien vouloir recevoir une délégation de notre syndicat dans les meilleurs délais

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Saphia GUERESCHI

